

Je n'aime pas non plus ce genre de manœuvre car nous risquons toujours de nous y faire prendre. Les Canadiens ne sont pas des imbéciles, même lorsqu'ils votent contre mon parti. Ils savent se servir de leur intelligence et j'ai pour eux la plus grande estime. Ils se rendront compte que c'est là une manœuvre qui vise uniquement à maintenir le gouvernement libéral au pouvoir. Ce genre de manœuvre n'a rien de bon.

M. Hees: David, attendez jusqu'à 21 h 45 demain soir et vous verrez comment vous allez voter.

M. Lewis: Comme vous avez l'impolitesse de me parler directement plutôt que par l'intermédiaire de monsieur l'Orateur, j'aurai l'impolitesse, George, de faire la même chose et de vous dire que vous verrez ce que nous allons faire et que nous ne ferons pas comme le parti conservateur qui essaie de ménager la chèvre et le chou.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Je le répète, nous sommes déterminés à faire l'impossible pour que ce Parlement soit efficace; il y a bien des choses que nous espérons voir réaliser et nous collaborerons avec tous les membres du Parlement pour que cela s'accomplisse. C'est pire que de la fraude. Je suis désolé d'avoir à le dire et ce n'est pas pour offenser ou insulter qui que ce soit, mais je ne peux me fier à une révision faite par le ministère des Finances lui-même. Je ne peux m'y fier parce que ce sont eux qui présentent ces politiques pour Dieu sait depuis combien d'années. On les a convaincus de la valeur des amortissements accélérés et des réductions d'impôts dans le cas des sociétés; tout à coup, ils seront si objectifs qu'ils retireront tout ce qu'ils ont dit et abandonneront leurs préjugés. C'est à voir! Personne ne le fait, personne ne peut le faire.

Les gens qui sont chargés d'une politique depuis des années ne peuvent s'en voir confier la révision. Pas besoin d'être un génie pour s'en rendre compte. Si vous rendez visite à une industrie, une manufacture ou tout bureau pour demander aux gens chargés des politiques et de la direction de cette industrie de réviser les politiques qu'ils ont toujours appuyées pour voir si elles sont valables, vous n'obtiendrez pas une opinion objective.

C'est pourquoi j'estime que cette surveillance ou révision ne vaut rien. Quand le ministre des Finances me dit que ce sera objectif, qu'on se basera sur des faits et des chiffres, je suis assez vieux pour savoir exactement ce que cela signifie. Le ton est donné par la personne qui organise les programmes, par la façon de décrire un fait, par la façon de placer les chiffres dans une colonne ou de disposer les diverses colonnes. Il n'y a aucune objectivité en ce sens. Il ne s'agira pas de faits et de chiffres, mais de leur interprétation par les gens qui ont toujours été chargés des politiques qu'ils sont maintenant censés surveiller, réviser et juger. Je ne peux avoir confiance à ce genre de révision.

Le ministre des Finances fait grand étalage du fait que les petites entreprises bénéficieront d'une réduction d'im-

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

pôts de 25 à 20 p. 100. Si son bill se limitait à cela ou s'il se limitait à une réduction des impôts des seuls établissements canadiens, nous lui aurions alors peut-être prêté quelque attention, mais à vrai dire le petit commerçant canadien n'en retirera que des miettes. Si j'ai bonne mémoire—et je le crois vraiment—son taux d'imposition s'établira à 20 au lieu de 25 p. 100 si ces profits n'atteignent pas \$50,000. Par exemple, 5 p. 100 de \$40,000—s'il s'agit d'un bénéficiaire de \$40,000—donne \$2,000 par rapport aux 9 p. 100 d'un profit de 100 millions de dollars chez une grande entreprise, soit 10 millions.

● (1650)

Le ministre des Finances établit une comparaison entre ce géant et ce pygmée, et il croit nous coincer à cause de cette infime miette qu'il offre aux petits commerçants canadiens. S'il est prêt à modifier son bill afin que cet allègement fiscal—ceci n'a rien à voir avec les amortissements accélérés puisqu'ils ne sont absolument d'aucune utilité—se limite seulement aux entreprises canadiennes, alors nous pourrions le prendre en considération, car il servirait peut-être à encourager la propriété canadienne étant donné que les sociétés multinationales contrôlent plus de 60 p. 100 de notre fabrication et, bien que je n'aie pas vu moi-même ce chiffre—que l'on me rectifie si je fais erreur—je me risque à dire qu'elles contrôlent plus de 80 p. 100 de notre entreprise de transformation au Canada.

Je ne suis pas du tout heureux de ces dégrèvements aux sociétés pour les raisons que j'ai données car, selon nous, elles ne contribueront rien à l'économie, elles n'encourageront pas l'emploi et ne feront qu'augmenter leurs profits. J'en suis navré à cause des nombreuses choses qu'un montant de 500 millions pourrait accomplir en faveur des Canadiens ordinaires. Je l'ai dit l'autre jour et je ne m'excuse pas de le répéter. Un montant de 500 millions représente 100 millions de plus que la hausse que nous avons accordée aux pensionnés de la vieillesse et l'indexation de leur allocation sur le coût de la vie. Si la trésorerie fédérale peut se passer de 500 millions de dollars, un pareil montant nous aurait permis de verser un supplément de 10 à 20 dollars par mois à nos vieillards pensionnés.

Nous attendons depuis des semaines le projet de loi portant sur les pensions d'invalidité aux anciens combattants. Il est évident qu'il doit y avoir des différends au sein du cabinet sur l'importance de la hausse et l'acceptation du rapport du comité qui a proposé l'indexation des pensions sur le coût de la vie. Je n'ai pas fait le calcul, mais je suis persuadé que 200 de ces 500 millions fourniraient aux anciens combattants invalides une pension qui leur permettrait de vivre avec dignité comme ils l'ont mérité par suite de leurs services. Nous attendons aussi, en retenant notre souffle, la mesure législative tendant à porter les allocations familiales à \$20 par enfant. Il a fallu des mois pour que le gouvernement prenne cette décision. En affectant 300 millions de ces 500 millions de dollars, nous pourrions porter les allocations familiales à \$30 par enfant.